



Ordonnance de télécom CRTC 2015-339

Version PDF

Ottawa, le 28 juillet 2015

Diverses compagnies – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les pages de tarif proposées dans les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	522	14 juillet 2015	29 juillet 2015
Bell Canada	7464	14 juillet 2015	29 juillet 2015

2. Le Conseil traitera la demande d'entérinement formulée dans ces demandes, et de toute autre question liée à ces demandes, au besoin, dans une ordonnance ultérieure.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général